

# Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

## Fiche « mission » *Une fiche par type de mission*

Aide au remplissage de cette fiche : notice pages 7 et 8

**NB : cette fiche peut faire l'objet d'échanges avec l'autorité administrative en charge de l'instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l'agrément fait foi.**

➔ **Intitulé de la mission**

Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football

➔ **Lieu de réalisation de la mission :**  France  Etranger

➔ **Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission (choisir un seul thème)**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Solidarité (1)          | <input type="checkbox"/> Environnement (6)                                     |
| <input type="checkbox"/> Santé (2)               | <input type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7)                            |
| <input type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input type="checkbox"/> Culture et loisirs (4)  | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9)                            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sport (5)    |  |

➔ **Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général répond-elle ?**

Dans le cadre de sa politique fédérale, la Fédération Française de Football souhaite développer son action éducative et sociale dans les territoires sous l'égide du « Programme Educatif Fédéral » et de la Commission des affaires citoyennes et sociales. L'engagement volontaire d'un service civique doit ainsi permettre la mise en relation d'un projet porté par une association, un District ou une Ligue, avec le projet personnel d'un jeune censé devenir un ambassadeur des valeurs éducatives et sociales du football.

➔ **Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?**

Le « Programme Educatif Fédéral » doit permettre d'accompagner les clubs en inculquant aux jeunes licenciés âgés de 5 à 18 ans, les valeurs du football (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, et Solidarité) par l'apprentissage de règles de vie et de règles de jeu déclinées autour de six thématiques : La santé ; L'engagement citoyen ; L'environnement ; Le fair-play ; Les règles du jeu ; La culture foot. Ce dispositif se présente sous la forme d'un classeur composé de fiches pédagogiques mises à disposition des éducateurs au sein des clubs. Sur chacune d'entre elles, des messages d'intérêt général sont proposés et des actions doivent être mises en œuvre tout au long de la saison :



## Demande d'agrément au titre de l'engagement de service civique Fiche «mission»



- 1- Présenter les enjeux et objectifs du "Programme Educatif Fédéral" aux dirigeants et joueurs de clubs amateurs par l'intermédiaire de rencontres et échanges organisés.
- 2- Réaliser des actions "Programme Educatif Fédéral" aux cotés des éducateurs de clubs afin de sensibiliser les jeunes joueurs sur les thématiques de la santé, l'environnement, l'engagement citoyen, les règles du jeu, le fair-play et la culture foot.
- 3- Intervenir en soutien des référents éducatifs régionaux et départementaux "PEF" afin de d'optimiser le déploiement du programme.
- 4- Participer à des évènements organisés par la commission des affaires citoyennes et sociales afin de mener des actions et opérations à destination de publics prioritaires : soutien à la pratique des publics handicapés, actions envers les publics "fragiles" (migrants, réfugiés, jeunes de quartiers etc), actions d'insertion professionnelle par le football, action de solidarité (ex téléthon) etc...
- 5- Faire vivre la "charte de l'éthique" par l'intermédiaire d'opération de sensibilisation au sein des clubs
- 6- Mettre en place dans les pôles Espoirs (uniquement) des actions "Open Football Club" organisés par le Fondation du Football aux cotés des éducateurs et des responsables de la vie scolaire afin de sensibiliser les jeunes joueurs et joueuses sur les 7 thématiques identifiées.

**→ En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?**

Le service civique intervient en complément des salariés, référents en charge du programme éducatif et membre de la commission des affaires citoyennes et sociales au sein des territoires.

En aucun cas le rôle du service civique est indispensable à notre projet. En effet, la mise en place de nos actions est assurée par les éducateurs, salariés ou bénévoles, des clubs ou des instances.

Au sein de chaque District, de chaque Ligue, existent des « référents » chargés de coordonner les actions entre la fédération et les clubs.

De plus, les missions dédiées au service civique ne sont pas indispensables à la structure d'accueil, ni même en relation avec des tâches administratives ou logistiques.

Pour conclure, les comportements, attitudes et principes et valeurs acquis par le jeune volontaire pourront lui servir assurément pour la suite de son projet d'avenir, dans le monde du football ou ailleurs.

**→ Lieux d'intervention**

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commune(s) :      | <input type="checkbox"/> Collectivité d'outre-mer : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Département (s) : | <input type="checkbox"/> France entière             |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région(s) :       | <input type="checkbox"/> Etranger (préciser) :      |

**→ Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 100**

**→ Quelles seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?**

Mise en place de temps de rencontres et d'échanges avec les clubs amateurs. Expérience avec les dirigeants, éducateurs, joueurs, arbitres des clubs urbains et clubs ruraux du territoire.



**Demande d'agrément  
au titre de l'engagement de service civique  
Fiche «mission»**



Relations avec les élus, administratifs, cadres techniques et membres de commission des instances de Ligues et Districts  
Mise en place d'actions citoyennes et sociales avec des publics spécifiques : handicapés, prisonniers, migrants, etc...

**→ En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?**

Aucune condition de diplôme exigée  
Publication des offres de mission sur le site du service civique (portée nationale)  
Diffusion des offres de mission sur les réseaux de communication des instances d'accueil  
Pas d'obligation de fournir un CV ou lettre de motivation

**→ Cette mission prévoit-elle l'accueil de volontaires étrangers ?**

Oui  Non